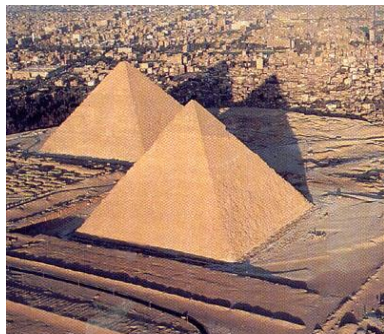




© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 78 – Novembre 2017

Après le tragique attentat survenu le vendredi 24 novembre qui a fait au moins 305 victimes dans une mosquée du nord Sinaï, il est difficile de ne pas commencer par présenter nos plus sincères condoléances au peuple égyptien, une fois de plus frappé dans sa chair. Nous exprimons notre solidarité et notre compassion dans ces moments difficiles que traverse le pays.

Pour continuer sur une note cette fois positive, nous souhaitons la bienvenue à M. Tarek Gharib, notre nouveau VIA économiste qui succède à M. Laurent Boulan qui a rejoint l'équipe du Service économique d'Alger. Merci à Laurent pour le travail qu'il a fourni, et bienvenue donc à Tarek qui vous envoie aujourd'hui sa première LEE.

Du mois écoulé, deux événements principaux sont à retenir : le succès de la visite du Président Al Sissi à Paris du 23 au 26 octobre, et la seconde revue du programme Egypte par le FMI.

Sur le premier point, les indicateurs sont au beau fixe : l'amitié franco-égyptienne atteint un niveau de confiance très élevé dans tous les domaines. Le Président de la République Emmanuel Macron a pu réitérer avec force et conviction le soutien que la France apportait à l'Egypte. Et, de l'entretien que le Président Al Sissi a eu avec le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire, je retiens une phrase : la stabilité de l'Egypte passe par sa stabilité économique et la France soutiendra la stabilité économique de l'Egypte. Il a ajouté qu'il se rendrait début 2018 en Egypte avec une délégation de chefs d'entreprises. Cette visite présidentielle a eu une forte connotation économique, notamment dans le domaine des infrastructures et du ferroviaire, avec la signature de quatre lettres d'intention dont vous trouverez le détail dans l'article de compte rendu de cette visite qui suit.

Autre sujet important : la seconde revue du FMI s'est achevée par un nouveau constat des progrès accomplis par l'Egypte, qui, un an après le début du programme d'ajustement, a engagé le rétablissement de ses équilibres macroéconomiques. La situation reste toutefois fragile, et l'effort ne doit pas être relâché, notamment en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investisseurs, diversifier l'économie et créer des emplois. Le recul net de l'Egypte dans le dernier classement Doing Business est là pour rappeler qu'au-delà des réformes encourageantes qui ont été adoptées, c'est sur leur traduction sur le terrain que l'Egypte sera jugée.

Enfin, si notre prochain numéro rendra compte de la Semaine de la Ville Durable qui vient de s'achever, vous pouvez d'ores et déjà prendre note de l'adresse du nouveau site internet du Club de la Ville durable : <http://egyptevilledurable.com/>. Merci encore à Orange pour l'aide apportée pour la réalisation du site.

Jérôme Baconin
Conseiller économique

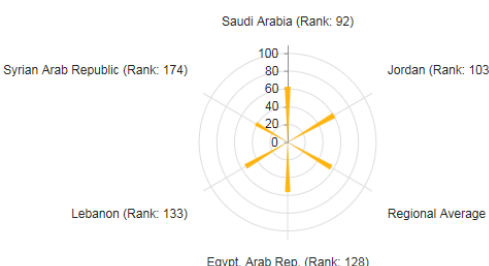


Politiques économiques

Jérôme Baconin

jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr

DB 2018 Distance to Frontier (DTF)



Source : Doing Business 2018

L'Egypte perd six places au classement Doing Business 2018, au 122^{ème} rang

La dernière édition du classement Doing Business voit l'Egypte perdre 6 places, au 128^{ème} rang sur 190 (122^{ème} rang dans l'édition précédente). On relèvera que l'Egypte qui se trouvait il y a un an devant la Cisjordanie et Gaza (140^{ème} rang) est désormais derrière cette entité qui affiche la plus importante progression de la région passant au 114^{ème} rang. Si la plupart des pays de la région ANMO subissent des variations (progression + 5 des EAU, de +7 du Koweït, +15 de la Jordanie, régression -5 d'Oman, - 11 de la Tunisie), **l'Egypte est distancée par les principaux Etats de la région** (21 : EAU, 66 : Bahreïn, 69 : Maroc, 71 : Oman, 83 : Qatar, 88 : Tunisie, 92 : KSA, 96 : Koweït, 103 : Jordanie). Ce score est particulièrement décevant après deux années consécutives de progression de la 131^{ème} place en 2016 à la 122^{ème} en 2017. Cela alors que l'Egypte affichait une forte ambition, voulant d'ici à 2020 passer à la 90^{ème} place.

L'Egypte régresse sur neuf des onze critères retenus pour l'élaboration du classement. Les plus forts reculs concernent : **création d'entreprise** (recul du 39 au 103^{ème} rang), **transfert de propriété** (109 au 119^{ème} rang), **obtention de prêts** (82 au 90^{ème} rang), règlement de l'insolvabilité (109 au 115^{ème} rang), facilité de faire des affaires (122 au 128^{ème} rang). Suivent paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, raccordement à l'électricité, et obtention d'un permis de construire où le recul est de une à deux places. Elle ne progresse que sur deux critères, au premier chef le renforcement de la protection des actionnaires minoritaires où l'Egypte passe de la 114^{ème} à la 81^{ème} place. Le principal grief fait à l'Egypte est l'alourdissement du coût des procédures d'enregistrement des propriétés, qui impacte négativement plusieurs critères. Sur trois critères : commerce transfrontalier, paiement des taxes et impôts et exécution des contrats, l'Egypte se classe à la 160^{ème} place ou au-delà.

L'Egypte est d'autant plus déçue qu'elle estime avoir fait ces deux dernières années de grands efforts pour améliorer le climat des affaires. Mais ces réformes tardent à produire leur effet, et la réalité vécue par les entreprises est souvent différente du discours ouvert des autorités au plus haut niveau de l'Etat.

Ainsi, **l'autorité centrale prévue pour la délivrance des licences industrielles tarde à être mise en place**, tandis que la loi sur l'obtention des licences industrielles, qui raccourcit les délais pour l'obtention des licences et distingue le cas des industries sûres des industries à risque ne précise pas le critère de distinction de ces deux types d'activité. **La loi sur les investissements**, qui apporte des avantages et garanties aux investisseurs étrangers, a attendu six mois la publication des décrets d'application qui apportent des précisions sur plusieurs dispositions importantes de la loi.

Dans le domaine des échanges commerciaux, **le décret imposant l'enregistrement des usines de fabrication des biens manufacturés importés est toujours en vigueur**. Plus récemment, si la récente loi sur **le registre des importateurs** a permis d'ouvrir le capital des sociétés d'importation jusqu'à 49% aux étrangers, elle a surtout durci les conditions d'obtention des licences d'importations. Quant au **comportement sur le terrain des autorités douanières** et au **remboursement des taxes aux sociétés exportatrices**, ils restent le problème majeur dont se plaignent les entreprises opérant en Egypte. La numérisation des procédures douanières régulièrement évoquée par les autorités est toujours attendue.

D'une manière générale, **l'insécurité juridique** avec des réglementations très instables et les **lourdeurs administratives**, contre lesquelles les autorités cherchent à lutter, sont les



Lettre économique d'Égypte n°78 – Novembre 2017 © DG Trésor

principaux problèmes rencontrés par les entreprises. Il va falloir suivre ces prochains mois les évolutions dans la vie des entreprises liées aux récentes réformes.

Conjoncture économique**Standard & Poor's relève la perspective de la note souveraine de l'Égypte mais intègre le pays au groupe des « Fragile 5 »**

Jérôme Baconin

jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

Standard & Poor's vient de **relever la perspective de la note souveraine de l'Égypte, la faisant passer de B-/stable à B-/positive**. D'après le rapport publié par l'agence, cela traduit la **possibilité de relever la note égyptienne l'année prochaine** si le programme de réformes structurelles se poursuit. Le rapport souligne notamment les effets positifs de l'adoption du régime de change flottant qui a notamment permis le renflouement des réserves de change à un niveau comparable à celui avant 2011.

Néanmoins, l'agence souligne également les fragilités persistantes du pays en l'intégrant dans son groupe des « Fragile 5 », qui comprend aussi l'Argentine, le Pakistan, le Qatar et la Turquie. Ce groupe est constitué des pays dont la soutenabilité de la croissance est devenue trop dépendante d'investissements extérieurs incertains et de prêts budgétaires à court terme. Ce risque est accentué par la crainte de remontée des taux d'intérêts directeurs étrangers qui limiteraient les capacités d'endettement de l'Etat égyptien et la rentabilité des investissements dans le pays selon Standard & Poor's.

Le Gouverneur de la Banque centrale Tarek Amer a réagi à cette nouvelle indiquant que sur une dette publique externe qui atteint 80 Mds\$ en septembre, l'Égypte allait rembourser durant le dernier trimestre 2017 plus de 8 Mds\$, contribuant à réduire significativement ses obligations externes.

Conjoncture économique**Nouvelles perspectives de la Banque mondiale et du FMI sur l'économie égyptienne**

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

La Banque Mondiale et le FMI ont actualisé en octobre leurs perspectives au sujet de la situation économique en Égypte.

1. La Banque Mondiale souligne l'impact positif des réformes menées en 2016 et 2017, et en particulier :

- **La libéralisation du taux de change** a permis d'**améliorer considérablement la liquidité en devises**, d'éliminer le marché parallèle de change et d'**amorcer l'amélioration du solde de la balance des paiements en 2016/17**. Du côté du déficit courant (ramené de 19,8 à 15,6 Mds\$ en g.a), la Banque Mondiale note une réduction du déficit de la balance commerciale, un bond des recettes touristiques et des transferts d'expatriés. Quant à l'excédent du compte de capital et financier (de 21,2 à 29 Mds\$), il a bénéficié d'emprunts extérieurs croissants, de la hausse des IDE nets ainsi que de celle des investissements de portefeuille encouragés par de meilleures perspectives économiques et par des rendements attractifs sur les actifs libellés en monnaie locale. Ces développements ont permis à l'Égypte de **doubler ses réserves de change** (de 19 à 36 Mds \$) mais également de **libérer des ressources pour le remboursement des arriérés**



Lettre économique d’Egypte n°78 – Novembre 2017 © DG Trésor

de paiement aux compagnies pétrolières, ramenant ces derniers de 3,5 Mds\$ fin 2016 à 2,3 Mds\$ fin juin 2017.

- **La mise en place de réformes budgétaires d’envergure** (TVA, baisse des subventions à l’énergie, maîtrise des salaires des fonctionnaires) a permis de ramener le déficit public de 12,5% du PIB en 2015/16 à 10,9% du PIB en 2016/17 (-1,7 pp) et de donner au gouvernement une marge de manœuvre plus étendue pour renforcer les filets de protection sociale.

2. La Banque Mondiale souligne que l’Egypte souffre d’une inflation élevée et persistante (supérieure à 30% depuis février 2017), conséquence notamment de la forte dépréciation de l’EGP, de l’introduction de la TVA puis de l’augmentation de son taux de base, des deux rounds de levée partielle des subventions à l’énergie et de pratiques non concurrentielles sur le marché domestique. Elle note que **la politique monétaire a pour l’instant été inefficace pour lutter contre l’inflation, les taux d’intérêts réels restant largement négatifs** malgré l’augmentation de 700 ppb des taux directeurs depuis novembre 2016. Elle met en évidence **l’impact social de l’accélération de l’inflation, qui pèserait à la fois sur les groupes sociaux à faibles revenus et sur les classes moyennes**, dans un contexte de chômage de masse (12% fin juin 2017). Néanmoins, elle rappelle que **le gouvernement a pris une série de mesures pour renforcer les filets de protection sociaux** (extension et hausse des dotations pour les programmes de transferts monétaires *Takaful et Karama*, forte hausse des subventions alimentaires, baisse de l’imposition sur les revenus modestes, bonus exceptionnels pour les fonctionnaires).

3. Elle prévoit une amélioration de l’activité économique et une réduction des déséquilibres macroéconomiques :

- **La croissance du PIB réel devrait s’accélérer**, tirée à court-terme par une consommation privée résiliente malgré le fort taux d’inflation, et à moyen-terme par l’accélération des investissements et le redressement des exportations de marchandises et de la fréquentation touristique. L’amélioration du cadre des affaires, notamment via l’application effective de la loi sur les licences industrielles, pourrait également favoriser la croissance. Cette dernière devrait passer de 4,1% en 2016/17 à **4,5% en 2017/18** pour atteindre **5,3% en 2018/19**. On notera que l’Egypte est le pays importateur net de pétrole qui devrait connaître la plus forte croissance en 2017/18 dans la région ANMO.

- **Le déficit courant devrait ainsi être ramené de 6,6% à 4,6% du PIB.**

- **Le déficit budgétaire devrait être ramené de 10,9% à 8,8% du PIB** (9,2% du PIB dans la précédente prévision) grâce à la levée progressive des subventions énergétiques et la hausse des recettes fiscales.

- Enfin, **la pauvreté pourrait diminuer** grâce à la mise en œuvre des mesures de protection sociale contenues dans le budget 2017/18, notamment la hausse des subventions alimentaires et les programmes de transferts monétaires.

4. Néanmoins, elle relève plusieurs risques qui pourraient compromettre ce scénario

- **Une persistance des déséquilibres macroéconomiques**, en cas de retards dans la mise en œuvre des réformes ;

- **Un ralentissement de la croissance**, en cas de maintien d’une inflation élevée qui pourrait se traduire par de nouveaux resserrements monétaires ;



- **Une remise en cause de la soutenabilité de la dette**, en cas de ralentissement des réformes fiscales ou un ralentissement de la croissance (le ratio dette gouvernementale / PIB est estimé à 102,8% en 2015/16) ;

- **Un affaiblissement des principales sources de recettes budgétaires et en devises** (IDE, tourisme, transferts d'expatriés) si des troubles sécuritaires internes et externes venaient à apparaître.

5. Les projections du FMI sont globalement en phase avec celles de la Banque Mondiale, les différences résultant essentiellement d'estimations plus « optimistes » pour l'année fiscale 2015/16. On remarque que les deux institutions s'accordent sur **une accélération de la croissance à 4,5% cette année**, sur **une inflation moyenne autour de 20%** et sur **un déficit public inférieur à 10% du PIB dès la fin de l'exercice budgétaire**.

Relations bilatérales

Romane Pagès

romane.pages@dgtresor.gouv.fr



© Chesnot/Getty Images

Visite du président Abd El-Fattah El Sissi en France

Le président égyptien Abd El-Fatah El-Sissi s'est rendu en France du 23 au 25 octobre 2017, accompagné des ministres des Affaires étrangères, du Commerce et de l'industrie, des Finances, des Transports et de la Planification et du Suivi et de la Réforme administrative. Le 23 octobre, le président Sissi a rencontré la ministre de la Défense Florence Parly puis le Président Emmanuel Macron, le Premier ministre Edouard Philippe et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian le 24 octobre. **Le 25 octobre, le président égyptien a rencontré le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire** et les présidents des deux Assemblées.

Lors de son discours, **le président Emmanuel Macron a réaffirmé le soutien de la France au développement de l'Égypte**, notamment via les projets de l'Agence Française pour le Développement dont les engagements approcheraient les 2 Mds€. Le Président a insisté sur **l'importance d'accroître les échanges économiques bilatéraux en soulignant le potentiel des secteurs du transport ferroviaire, des énergies renouvelables et de la Zone économique du Canal de Suez**. Dans ce but, une mission d'entreprises françaises devrait se rendre en Égypte début 2018.

La visite a également permis d'aborder la question **des réformes socio-économiques égyptiennes** et le **renforcement de la coopération franco-égyptienne** notamment à travers la coopération universitaire et culturelle.

Lors du petit-déjeuner du 25 octobre avec le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire, le Président égyptien a rencontré les chefs des entreprises suivantes : Artelia, Atlantic, Bolloré Ports, CMA CGM, Colas Rail, Crédit Agricole, Ecocéane, Ecoslops, EDF, Egis, Eren, France export céréales, Ipsos, Medef International, Orange, Ratp Développement, Sanofi, Seb, SNCF, St Gobain, Suez, Systra, Total, Veolia, Vicat, Vinci Construction.

En marge de cette visite, le ministre égyptien des Transports a rencontré le Medef et les représentants de plus d'une vingtaine d'entreprises et le Conseil Franco-égyptien des Affaires s'est réuni en présence des ministres du Commerce et de l'industrie, des Finances et de la Planification et du Suivi et de la Réforme administrative.



Lettre économique d’Egypte n°78 – Novembre 2017 © DG Trésor

Les accords économiques signés durant cette visite :

Entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Arabe d’Egypte :

1. Déclaration d’intention pour la création et le développement de l’Université Française d’Egypte ;
2. Déclaration d’intention concernant le renforcement de la coopération en matière de formation des cadres dirigeants de l’administration égyptienne ;
3. Déclaration pour le renforcement de la coopération culturelle, scolaire, francophone, universitaire, scientifique et technique ;
4. Convention relative à la Maison d’Egypte à la Cité internationale universitaire de Paris.
5. Déclaration d’intention pour la livraison française de 500 food trucks ;
6. Déclaration d’intention pour le financement par la France d’une étude de faisabilité pour moderniser le réseau de transport urbain dans la ville de Mansoura.

Entre des entreprises françaises et le gouvernement de la République Arabe d’Egypte :

1. Mémoire d’accord entre la RATP et l’Autorité Nationale des Tunnels pour la maintenance de la ligne une et le fonctionnement de la ligne trois du métro du Caire ;
2. Déclaration d’intention entre l’Autorité nationale des chemins de fer et la SNCF.

Entre l’AFD et le gouvernement de la République Arabe d’Egypte :

1. Convention de Crédit pour un prêt de politique publique en appui au secteur de l’Energie. (175 M€ + 3 M € de dons dont la moitié par l’UE dans le cadre de l’African Renewable Energy Initiative) ;
2. Convention de Crédit pour le financement des centres de soins de santé primaires dans 5 gouvernorats (30 M €) ;
3. Convention de crédit relative au financement de l’extension de la station d’épuration d’Alexandrie Est ;
4. Déclaration de mise en place d’un prêt de politique publique financé par l’AFD en appui à la réforme de la protection sociale (60 M € + 2 M € de dons) ;
5. Déclaration de mise en place d’un programme d’assistance technique auprès du ministère de l’électricité financé par l’AFD ;
6. Déclaration pour la construction et l’opération de deux centrales solaires de 50MW chacune par EDF & El Sewedy sur le site de Benban financé par PROPARCO ;
7. Déclaration pour la construction et l’opération de deux centrales solaires de 50MW chacune par EREN sur le site de Benban financé par PROPARCO ;
8. Déclaration pour la construction et l’opération d’une centrale solaire de 32 MW par Voltalia sur le site de Benban financé par PROPARCO.



Brèves et indicateurs

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

Brèves économiques

- **Le Ministre des Finances a confirmé que le déficit public avait été ramené de 12,5% du PIB au cours de l'année fiscale 2015/16 à 10,9% du PIB au cours de l'année fiscale 2016/17.** Quant au déficit primaire, il aurait été ramené d'un peu moins de 96 mds d'EGP (soit 3,5 % du PIB) à 63 mds d'EGP (soit 1,8 % du PIB) dans le même temps.

- La dette extérieure est passée de 55,8 mMds\$ (soit 18,1% du PIB) à la fin du mois de juin 2016 à 79 Mds\$ (soit 32,8% du PIB) à la fin du mois de juin 2017.

- Calculés en termes nets, **les avoirs extérieurs de la Banque Centrale sont passés de 19,52 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2016 à 36,53 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2017.**

- Capital Intelligence a relevé de B- à B le *Long Term Foreign Currency Rating* (FCR) de sept des banques commerciales les plus importantes, dont National Bank of Egypt (NBE), Banque du Caire, Commercial International Bank (CIB), Bank of Alexandria et QNB Al Ahli. Il est assorti d'une perspective « stable ».

- **L'indice PMI s'est élevé à 48,4 au mois d'octobre 2017.** Ce score marque un 25^{ème} mois consécutif de dégradation de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures.

- Les recettes dégagées par l'exploitation du canal de Suez seraient passées de 3,78 mds\$ au cours des neuf premiers mois de l'année 2016 à 3,86 mds\$ au cours des neuf premiers mois de l'année 2017.

- **L'Institut de Finance Internationale s'attend à ce que la croissance en volume du PIB passe de 3,8% au cours de l'année fiscale 2016/2017 à 4,9% au cours de l'année fiscale 2017/2018.** L'inflation moyenne serait ramenée de 23,5% à 19,7% et le déficit public de 10,4% du PIB à 8,9% du PIB dans le même temps. Quant à la dette publique, elle passerait de 97,5% du PIB à la fin du mois de juin 2017 à 93% du PIB à la fin du mois de juin 2018.

- La position nette en devises du système bancaire était positive à hauteur de 43,94 Mds LE (soit 2,46 Mds\$) à la fin du mois de juillet. Elle a été négative entre le mois de novembre 2015 et la fin du mois de mai 2017.


Brèves et indicateurs
Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		4,5	3,4	3,8	4,3	5,0
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,8	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,8	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1
	Balance des services	1	1,4	1	2	2,3
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,5	0,8	0,8	1,3	1,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,3	3,4	4,6	4,6	4,8
	Compte courant	-4,8	-5	-4,7	-3,5	-2,4
	Compte de capital et financier	6,6	7,1	10,5	7	4,4
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,5	1,9	2,4	2,3	1,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	0,2	-0,8	1,1	7,6	8,2
	Balance des paiements	0,8	1,9	5,1	4	2,7
Indicateurs mensuels 2017		Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	29,8	33,0	31,9	31,6	30,8
	Inflation sous-jacente	32,0	35,6	34,9	33,3	30,5
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	16,75	18,75	18,75	18,75	18,75
	Taux de refinancement	17,75	19,75	19,75	19,75	19,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,33	20,66	20,98	21,04	20,74
	LE pour 1USD	18,11	17,92	17,75	17,65	17,65
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		31,31	36,04	36,14	36,53	36,70

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Jérôme Baconin, Romane Pagès, Tarek Gharib

Revue par : Guilhem Roger

Version du 29/11/2017